

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

190037

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	5228	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		EL GNAOUI ABDELHAK	
Date de naissance :		17/2/1958	
Adresse :		72 Rue de Gaulle App 11 Hay RAHA CASA	
Tél. :		06 63712702 Total des frais engagés : 3000,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

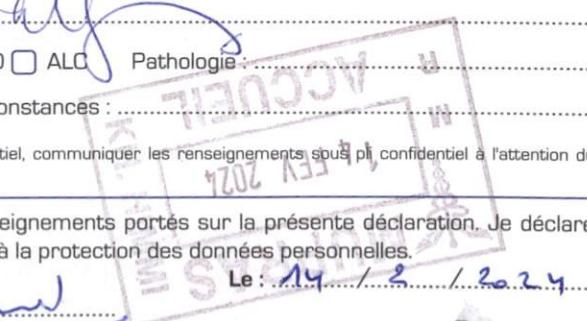
Cachet du médecin :	<i>Dr. Soumaya SAATI Médecin Généraliste Dr. Zertkouni - Bourgogne 6ème Etage - Casablanca 27/12/20</i>		
Date de consultation :	16/01/2014		
Nom et prénom du malade :	EL GNAOUI ABDELHAK Age:		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	<i>Séchale</i>		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 14/2/2014

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/07/2024	K10	5 K10	3000,00	<i>(effactue)</i> Dr. S. Soultana S.A. Dr. Soultana S.A. Médecin Général 55 Bd. Zekkouri - Bourgogne Casablanca Téléphone: 05 22 22 22 22 Dr. MEJANE Abdellah Traumatologue Orthopédiste Spécialiste de la main et des articulations 16, Rue Abdellah Angot Casablanca TEL C: 05 22 209201

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant des Frais

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with H at the top, G at the right, and B at the bottom				

جراحة العظام والمفاصل
جراحة الرئي والطب الرياضي

Traumatologie - Orthopédie - Chirurgie des Rhumatismes
Chirurgie du pied - Traumatologie du sport
Posturologie

الدكتور عبد الواحد مزيان
Docteur Abdelouahad MEZIANE

Casablanca, le 12 -02 -2024

بالموعد
SUR RENDEZ-VOUS

EL GNAOUI
Abdelchak

Fracture

à Ling (05) fracture d'ostéopathie

(30-01-2024, 01-02-2024, 05-02-2024,
07-02-2024, 12-02-2024)

à Jort 5 K10

à Jort Dos mille Dharsen

(3000 DH)

Dr. MEZIANE Abdelouahad
Traumatologie - Orthopédie - Ostéopathie
16 Rue Bendahan Angle 16, Bd Mohammed V, Casablanca
Tel. C : 05 22 20 92 01

Dr.SAATI SOUMYA
Medecine Générale
ECHOGRAPHIE

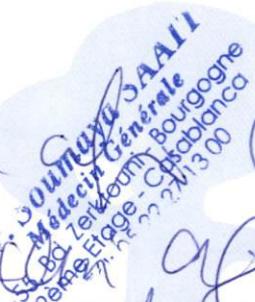


الدكتورة سهتني سمية
الطبيب العام
الفحص بالصدى

Casablanca, Le :

16/01/86

cha alpsi



M. Abdellah
age de 66 ans
qui milie ds sa alpsi
ressus, je un kif et
ne reudat l'adonk
No seans obsteopuk



Alpsi

355 زاوية شارع الزرقطوني زنقة ابن أيوب - إقامة بوعرفة الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 13 00

355 Angle Bd. Zerkouni Rue Ibn Ayoub -Résidence Bouarfa 2^{ème} Étage - Casablanca - Tél: 05 22 27 13 00

----- Forwarded message -----

De : <pec_mup@mupras.com>
Date: jeu. 18 janv. 2024 à 15:16
Subject: demande accord
To: <abdelhak.elgnaoui@gmail.com>

Bonjour , nous vous informons que votre demande accord est accordé pour 5 séance .

merci

